Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_57-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-057

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	16	17

Date de la convocation
10 décembre 2025

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, Mme LE FERREC Solenn, M. JAMET François, M. SKOCZ Daniel, Mme PONTREAU Marie, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, Mme Marion VEGER et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme TERREE Marie-Christine a donné pouvoir à M. LANGLET Ronan, M. BOTHUAN Joël, et Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : Mme VEGER Marion
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal, que suite au vote du budget primitif 2025, la Trésorerie a fait une observation concernant les opérations d'ordre qu'il convient de régulariser.

Il est soumis au Conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_57-DE

Compte	Libellé	BP+DM	DM proposée	Budget après DM
Section de fonctionnement				
Recettes				
CHAPITRE 77/ article 7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	1 000 €	-1 000 €	0 €
CHAPITRE 75/ article 75888	Autres produits divers de gestion courante	2 000 €	1 000 €	3 000 €
Total Recettes fonctionnement		1 966 550 €	0 €	1 966 550 €
Dépenses				
CHAPITRE 042 / article 681	dotations aux amortissements et aux provisions	25 804,27 €	839,85 €	26 644,12 €
CHAPITRE 011/ article 60624	Produits de traitements	7 000 €	-839,85 €	6 160,15 €
Total Dépenses fonctionnement		1 966 550 €	0 €	1 966 550 €
Section d'investissement				
Recettes				
CHAPITRE 024/ article 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0 €	1 000 €	1 000 €
CHAPITRE 041/ article 238	Avances versées (remboursement avance forfaitaire)	10 000 €	13 322,62 €	23 322,62 €
CHAPITRE 040/ article 2804182	Batiments et installations	25 096,27 €	839,85 €	25 936,12 €
CHAPITRE 10/ article 10222	FCTVA	220 000,00 €	-15 162,47 €	204 837,53 €
Total Recettes investissement		3 389 455,10 €	0 €	3 389 455,10 €
Dépenses				
CHAPITRE 041/ article 231	immobilisations corporelles en cours	11 995,10 €	11 367,52 €	23 322,62 €
CHAPITRE 21/ article 2115	Terrains batis	110 000,00 €	-11 367,52 €	98 632,48 €
Total Dépenses investissement		3 389 455,10 €	0 €	3 389 455,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 pour le Budget Principal.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL